



COMUNE DI PORLEZZA

Provincia di Como

Via Garibaldi, 66 – 22018 Porlezza (CO)

Tel. 0344/61105 - Fax 0344/61733

www.comune.porlezza.co.it

TAXE TOURISTIQUE

Nous souhaitons vous informer que la commune de Porlezza a introduit la taxe de séjour par décision du Conseil n° 63 du 28/11/2011.

Par délibération du conseil municipal n° 116 du 09/12/2022, les mesures suivantes de la taxe de séjour ont été mises à jour:

- **3,00 €** par personne et par nuitée pour les hôtels de 4 étoiles ou plus ;
- **2,00 €** par personne et par nuitée pour les hôtels 3 étoiles et les maisons de vacances 2 étoiles ou plus ;
- **1,50 €** par personne et par nuitée pour les hôtels 1 étoile, les hôtels 2 étoiles, les maisons et appartements de vacances ;
- **1,00 €** par personne et par nuitée dans les campings et villages de vacances pour le séjour dans les installations utilisables au minimum (par exemple bungalows, caravanes, etc.) et donc pour les touristes ne possédant pas de tentes ou d'autres moyens de transport (caravanes, camping-cars).
- **0,50 €** par personne et par nuitée pour tous les autres types d'hébergement.